



Pension alimentaire et droit de visite

Par **calyce**, le **20/04/2009** à **15:23**

Bonjour, rnvoilà avec mon ex concubin j'ai eu 2 enfants(un de 16ans et un de 7ans) puis en 2003 une séparation avec un jugements qui me donnait l'autorité parentale esclusif et une pension alimentaire de 100 e au total etquand à lui on lui accordait un simple jour de visite le dimanche.Mais voila il n'a jamais payé la pension alimentaire ils voyait ses enfants et la caf me versé l'aide à sa place .Le probleme c'est quand 2007 je me suis marié mon ex concubin ma fait des menaces de mort donc j'ai porté plainte puis plus de nouvelle jusqu'a il y à 6mois il réclame le droit de voir ses enfants .Ai je le droit de lui refusé de les voir vu qu'il ne paie pas la pension alimentaire et qu'il ne la jamais vraiment payé? et comment faire pour qu'il me la verse (je sais qu'il est depuis peu à la coterep) Et es ce qu'il peu demander a récupérer l'autorité parentale ? merci d'avance pour votre réponse dont j'ai vraiment besoin

Par **parentpourtoujours**, le **20/04/2009** à **18:52**

vous n'avez pas le droit de lui refuser les enfants, quand bien même il ne paye pas la pension alimentaire.rnrnpour récupérer la pension alimentaire non versée (jusqu'à 5 ans en arriéré), vous pouvez passer par un huissier, mais si il est à la cotorep, l'huissier ne pourra pas saisir grand chose, pour ne pas dire rien du tout...

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **21:08**

Bonsoir calyce,rnrnVous saisissez le JAF, avec votre fils de 16 ans et vous expliquez la situation. Votre fils sera entendu par le JAF.rnEnlever le droit de paternité ??? cela me semble

peu probable ...
La seule solution : le JAF, si vous avez les moyens prenez un avocat et demandez un référé.
Si ce n'est pas le cas, envoyez un courrier recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance.
Bon courage.

Par **calyce**, le **21/04/2009** à **22:53**

merci beaucoup pour votre réponse